



AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 mai 2021, à 19h30, via vidéoconférence ZOOM, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 138, chemin Cedarvale et désigné sous les lots 6 402 593, 6 402 594 et 6 411 128. Une inscription est nécessaire avant le 10 mai 2021 à 16h00 par courriel à papillon.manon@municipalitepontiac.ca afin de pouvoir se connecter à la vidéoconférence.

La dérogation vise à permettre l'implantation du bâtiment principal sur le lot 6 403 594 se situant à 4,08 mètres de la ligne latérale gauche du lot 6 402 593, alors que la norme réglementaire est de 5 mètres dans la zone 1. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1.4 du règlement de zonage 177-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 19^e jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-et-un.

M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h00 et 16h00, le 19^e jour d'avril deux-mille vingt-et-un.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour d'avril deux-mille vingt-et-un.

M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier